



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

ÉQUIPEMENTS À VÉLO

OBLIGATOIRES

RECOMMANDÉS



Éclairages supplémentaires autorisés :

- Feux de position avant (blanc) et arrière (rouge, non clignotant)
- Feu stop
- Feux indicateur de direction clignotants orange



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

ÉQUIPEMENTS À TROTTELETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES

RECOMMANDÉS



VITESSE DU VÉHICULE
LIMITÉE À **25 KM/H**
(PAR CONSTRUCTION
OU PAR BRIDAGE)



1 PERSONNE



14 ANS
MINIMUM



CASQUE AUDIO
INTERDIT



TROTTOIRS
INTERDITS

CASQUE HORS
AGGLOMÉRATION *

RECOMMANDÉ LE
RESTE DU TEMPS

FEUX INDICATEURS
DE DIRECTION
CLIGNOTANTS
ORANGE

FEUX DE POSITION
AVANT (BLANC
ET ARRIÈRE (ROUGE,
NON CLIGNOTANT)

VÊTEMENT OU
ÉQUIPEMENT RÉTRO-
RÉFLÉCHISSANT LA NUIT
OU SI LA VISIBILITÉ EST
RÉDUITE ET HORS
AGGLOMÉRATION *

RECOMMANDÉ LE RESTE
DU TEMPS

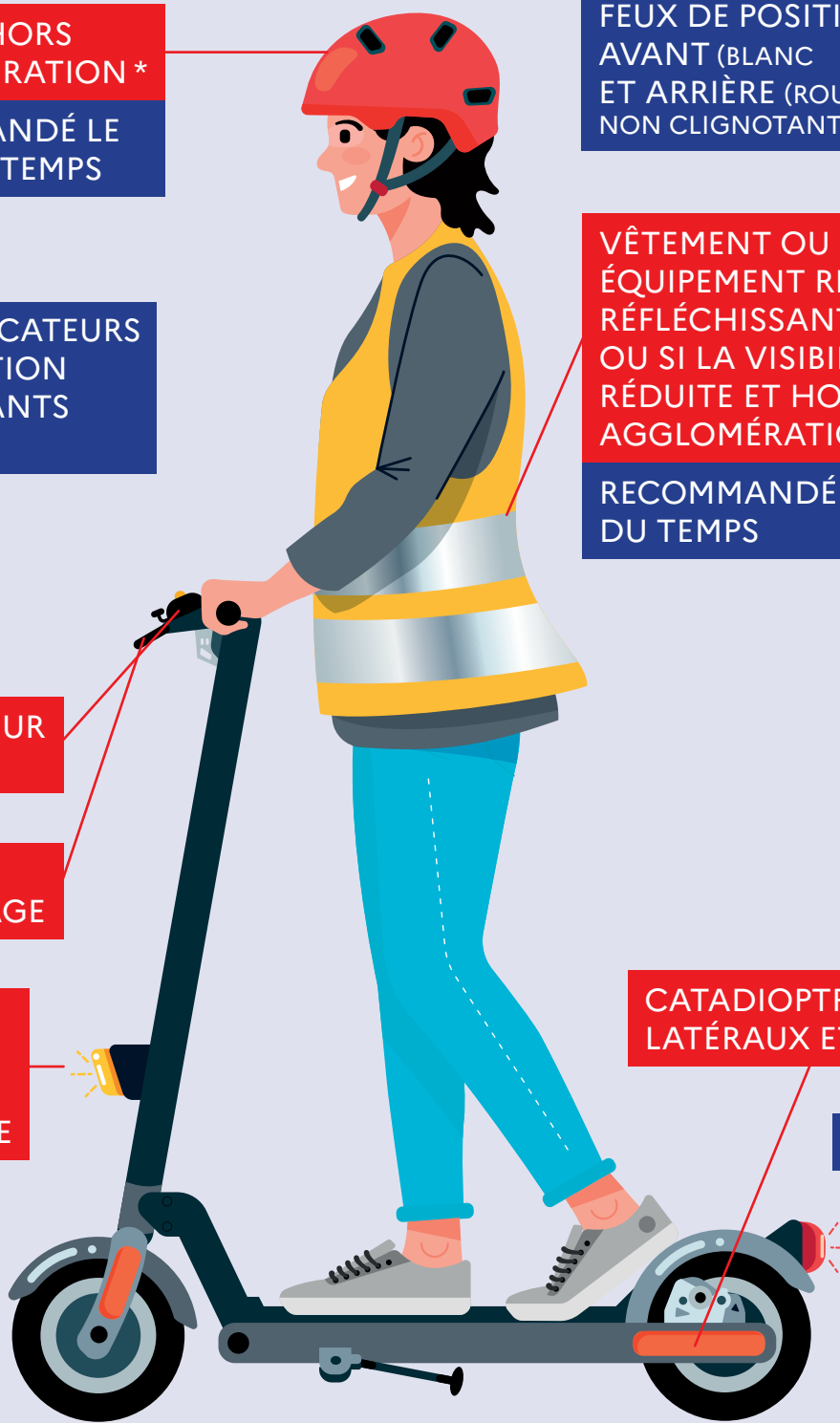
AVERTISSEUR
SONORE

SYSTÈME
DE FREINAGE

FEUX DE
POSITION
AVANT
ET ARRIÈRE

CATADIOPTRES
LATÉRAUX ET ARRIÈRE

FEU STOP



* QUAND LA CIRCULATION EST AUTORISÉE SUR LES ROUTES
OÙ LA VITESSE MAXIMALE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 80 KM/H